

**Direction régionale des finances publiques
de la Réunion**
7, avenue André Malraux CS 21015
97744 St Denis Cedex 9

Arrêté portant délégation de signature Dispense de versement

**L'administrateur des Finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale
des finances publiques de La Réunion,**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 15 ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 431 de son annexe III.

Vu l'arrêté du 6 avril 2016 portant désignation de M. Marc VAN-BELLE, administrateur des Finances publiques, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des Finances publiques de La Réunion à compter du 17 avril 2016 ;

Arrête :

Article 1. - Délégation de signature est donnée, à l'effet de prendre des décisions accordant la dispense de versement, la refusant ou constatant la force majeure au nom du gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de La Réunion à Madame Nathalie JOUHANIN, administratrice des finances publiques, directrice du pôle gestion fiscale.

Article 2. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Saint-Denis, le 17 avril 2016



Marc VAN-BELLE